

Réunion des directeurs

**Rentrée
2018/2019**

Ressources

Référentiel du directeur d'école (académie de Clermont Ferrand)

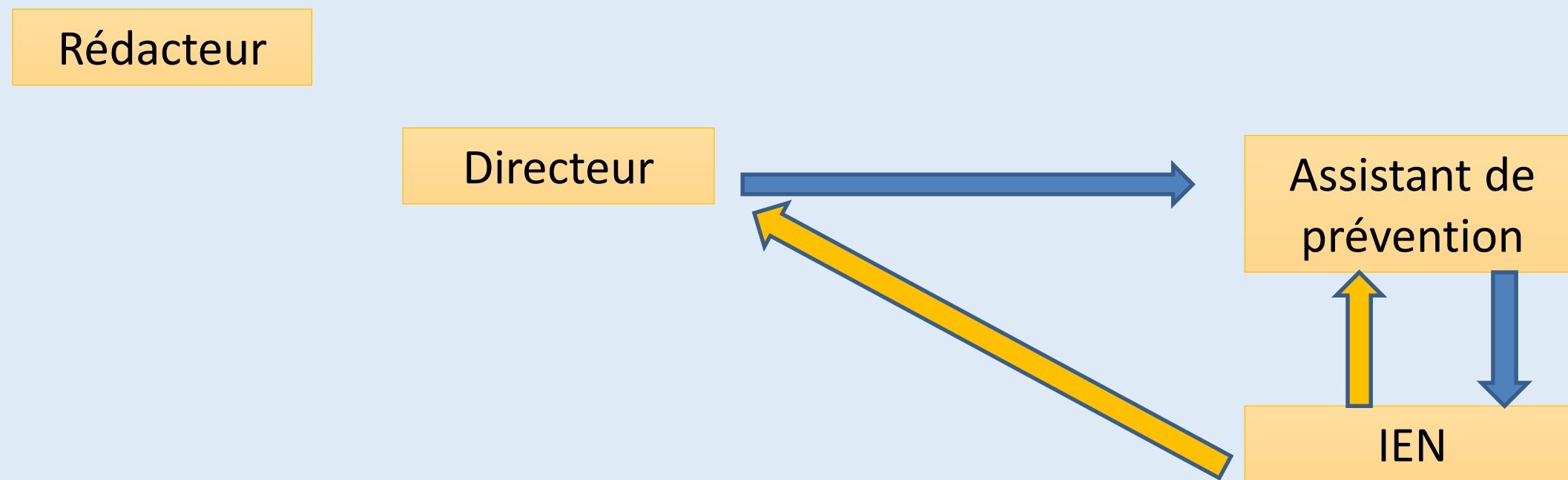
Les fiches de l'observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité

Le registre de sécurité incendie

- .Les diverses consignes, générales et particulières, établies en cas d'incendie « y compris les consignes d'évacuation prenant en compte les différents types de handicap » (décret n° 2009-1119 du 16 septembre 2009) ;
- .les dates et la nature d'éventuelles formations;
- .les dates des divers contrôles et vérifications ainsi que les observations auxquelles ceux-ci ont donné lieu ;
- .les dates des travaux d'aménagement et de transformation, leur nature.

Le registre en santé et sécurité au travail

.Signaler un accident ou un risque d'accident, mais aussi formuler des remarques concernant l'amélioration des conditions de travail.



Le document unique d'évaluation des risques dans l'ancien TBE

- .Inventorier l'ensemble des risques qui ont été constatés pour les évaluer et les centraliser.
- .Un risque signalé dans le registre SST mais amené à se reproduire devra y être intégré.
- .De même, toute situation nécessitant un engagement financier ou un délai de réalisation dépassant plusieurs mois y figurera.
- .Sa mise à jour est annuelle au minimum.

Les critères de gravité

1 : mineure (accident sans arrêt de travail)

2 : modérée (dommage corporel avec arrêt de travail)

3 : majeure (dommage corporel grave, avec incapacité permanente partielle)

4 : extrême (dommage corporel très grave, décès)

Les critères de fréquence

- 1 : exceptionnelle
- 2 : occasionnelle (mensuelle)
- 3 : courante (hebdomadaire)
- 4 : élevée (quotidienne)

Les plans particuliers de mise en sûreté

L'instruction du 12 avril 2017 distingue deux documents:

- un PPMS risques majeurs, tel qu'il existe depuis 2002;
- un PPMS attentat-intrusion contenant des éléments spécifiques destinés aux autorités habituelles, mais aussi aux forces de sécurité.

Le PPMS risques majeurs

- .Une définition précise des risques.
- .Une page de couverture complète : adresse exacte, numéro de téléphone de la cellule de crise, effectifs adultes et élèves.
- .Des plans indiquant les zones de confinement , l'emplacement des malles et de la cellule de crise.
- .Une fiche de répartition des missions qui intègre des remplaçants.

Le PPMS risques majeurs

- .Des moyens de communication interne et externe efficaces, un signal spécifique.
- .Circulaire 2015-205: « Au moins un exercice annuel spécifique ».
- .A chaque risque identifié correspond un scénario d'exercice spécifique.
- .Le compte-rendu s'effectuera cette année sur magistère (comme l'enquête PPMS).

Le PPMS attentat intrusion

- .Description la plus complète possible de l'établissement.
- .La procédure d'alerte : composer le 17 puis, dès que possible, le numéro d'urgence du rectorat.
- .Alarme spécifique: *Le directeur d'école ou le chef d'établissement et la collectivité territoriale propriétaire de l'établissement choisissent le dispositif d'alarme « attentat-intrusion » le plus adapté à la configuration de l'établissement (site étendu ou pas, un ou plusieurs bâtiments, équipement déjà existant...) et au public d'élèves concerné. (Annexe 3, instruction du 12/04/17)*

Quels dispositifs pour l'alarme? (annexe 4 instruction du 12 avril 2017)

- dispositif permettant de moduler la sonnerie de début et de fin des cours
- corne de brume
- sirène
- sifflet disponible dans chaque classe, notamment au sein des petites ou moyennes structures
- dispositifs de boîtiers (alarme sonore, messages préenregistrés, déclencheur manuel) déployés dans les locaux via le câble du réseau informatique
- dispositif informatique spécifique déployé sur les ordinateurs de chaque classe
- dispositif de haut-parleurs pouvant diffuser des messages préprogrammés
- utilisation de mégaphones
- «bipeurs» qui font office d'alarme et avertissent la police municipale par SMS

Le PPMS attentat intrusion

- .On ne parle pas d'évacuation, mais de fuite.
- .Pas de lieux de confinement, mais des cachettes.
- .Instruction du 12/04/17: "au moins un exercice annuel".
- .Scenario de fuite pour l'exercice uniquement s'il y a suffisamment d'adultes pour l'encadrer.
- .Le compte-rendu s'effectue sur magistère.

Vos interlocuteurs

Conseiller de prévention départemental, Henri Vivo

Circonscriptions de:

Colmar, Ingersheim, Riedisheim, Saint Louis;

conseiller-prevention68@ac-Strasbourg.fr

06.32.10.23.01

Assistant de prévention Haut-Rhin centre, Pierrick

Seigneurin Circonscriptions de:

Altkirch, Illfurth, Guebwiller, Wittelsheim, Wittenheim,

Mulhouse 1,2,3, Andolsheim, Thann, Wintzenheim.

assistant-prevention68centre@ac-Strasbourg.fr

06.08.73.46.03

Assistant de prévention DSDEN, David Hébert

acmo.68hrn@ac-Strasbourg.fr

03.89.21.56.53